

MAIN BASSE SUR LES ACTIVITES SOCIALES !

Les élus CE ont créé un groupe de travail sous la pression de la CFDT, la CGC et du SICTAME pour une refonte totale de l'accès aux activités sociales qui remet en cause le rôle du CE.

Depuis deux ans des mesures exceptionnelles ont été prises, avec l'accord de tous les élus, afin de réduire l'excédent réalisé chaque année qui avait porté les réserves à 7 millions.

Mais les élus CFDT, CFE/CGC et SICTAME veulent aller plus loin ! Mettre dans le plafond général les enfants (voyages, vacances, activités culturelles et sportives...) et le Patrimoine (Anglet, Biarritz, ...). Une aberration pour la CGT qui va à l'encontre de l'accès aux vacances des familles !

Pourquoi faire subir une restriction injuste aux jeunes ETAM et CADRES qui ont des enfants à charge ?

Il suffit juste de remettre de l'ordre dans la gestion du CE et de revenir à un budget équilibré.

La CGT avait voté la grille QAF de 2014 et propose, pour les CESU et les "Voyages Liberté", de revenir à 2014, qui est la référence en matière de contrôle budgétaire.

Il faudrait aussi encadrer les "Hôtels Liberté" qui font exploser le budget "vacances", ainsi que le remboursement de transport attaché à une location.

EXEMPLE

Ce n'est pas une question budgétaire mais bien idéologique qui donne la part belle à l'individualisme.

Faire des économies, oui, mais en respectant les principes de solidarité afin que chacun soit subventionné en rapport de ses revenus.

Exemple : une famille de 2 enfants en QAF E (QAF moyen).

Vacance ou Voyage 1500€/personne

- Cout Brut : 6 000 €.
- Part CE (50% QAF E) : 3 000 €.
- Part Salarié : 3 000€
- Plafond QAF E : 3 000€

Résultat : 1 activité = plafond à 0€

Aucune autre activité subventionnée ne sera plus possible par la suite : ni billetterie, ni CESU, ni patrimoine, ni activité sportive ou culturelle pour les ayants droit.

Certains élus ont même pensé à mettre les activités du Stade Blanchard dans le plafond !

Pour la CGT, un CE juste et équilibré doit favoriser l'accès aux vacances, aux activités culturelles et sportives.

**Centre Scientifique
& Technique Jean Féger**

E017 avenue Larribou
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 /
46 31 / 68 21

**Tour Coupole
& St Martin d'Hères**

01801 - 2 place Jean Millie
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 43 41
01 41 35 52 45

**Pôle Étude Recherche
Lacq (PERL)**

Pôle Economique 2 - BP17
64170 LACQ
05 59 67 37 37



QUI VEUT
LE PLUS
FAIT
LE PLUS

MAIN BASSE SUR LES ACTIVITES SOCIALES !

Les élus CE ont créé un groupe de travail sous la pression de la CFDT, la CGC et du SICTAME pour une refonte totale de l'accès aux activités sociales qui remet en cause le rôle du CE.

Depuis deux ans des mesures exceptionnelles ont été prises, avec l'accord de tous les élus, afin de réduire l'excédent réalisé chaque année qui avait porté les réserves à 7 millions.

Mais les élus CFDT, CFE/CGC et SICTAME veulent aller plus loin ! Mettre dans le plafond général les enfants (voyages, vacances, activités culturelles et sportives...) et le Patrimoine (Anglet, Biarritz, ...). Une aberration pour la CGT qui va à l'encontre de l'accès aux vacances des familles !

Pourquoi faire subir une restriction injuste aux jeunes ETAM et CADRES qui ont des enfants à charge ?

Il suffit juste de remettre de l'ordre dans la gestion du CE et de revenir à un budget équilibré.

La CGT avait voté la grille QAF de 2014 et propose, pour les CESU et les "Voyages Liberté", de revenir à 2014, qui est la référence en matière de contrôle budgétaire.

Il faudrait aussi encadrer les "Hôtels Liberté" qui font exploser le budget "vacances", ainsi que le remboursement de transport attaché à une location.

EXEMPLE

Ce n'est pas une question budgétaire mais bien idéologique qui donne la part belle à l'individualisme.

Faire des économies, oui, mais en respectant les principes de solidarité afin que chacun soit subventionné en rapport de ses revenus.

Exemple : une famille de 2 enfants en QAF E (QAF moyen).

Vacance ou Voyage 1500€/personne

- Cout Brut : 6 000 €.
- Part CE (50% QAF E) : 3 000 €.
- Part Salarié : 3 000€
- Plafond QAF E : 3 000€

Résultat : 1 activité = plafond à 0€

Aucune autre activité subventionnée ne sera plus possible par la suite : ni billetterie, ni CESU, ni patrimoine, ni activité sportive ou culturelle pour les ayants droit.

Certains élus ont même pensé à mettre les activités du Stade Blanchard dans le plafond !

Pour la CGT, un CE juste et équilibré doit favoriser l'accès aux vacances, aux activités culturelles et sportives.

**Centre Scientifique
& Technique Jean Féger**

F017 avenue Larribau
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 /
46 31 / 68 21

**Tour Coupole
& St Martin d'Hères**

04B01 - 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 43 41
01 41 35 52 45

**Pôle Étude Recherche
Lacq (PERL)**

Pôle Économique 2 - BP47
64170 LACQ
05 59 67 37 37

